

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1417 :

Avenant n°2 au lot 6 de l'opération « Construction d'un centre aquaisirs et salle d'arts martiaux situé à Terre Sainte ZAC Océan Indien » Autorisation de signature d'un avenant au marché passé avec l'entreprise ATHENA-OI

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

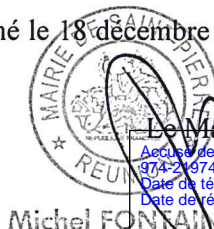
ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire,
Accusé de réception en préfecture
974-209740164-20231214-30-1417-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1417 : Avenant n°2 au lot 6 de l'opération « Construction d'un centre aqualoisirs et salle d'arts martiaux situé à Terre Sainte ZAC Océan Indien » Autorisation de signature d'un avenant au marché passé avec l'entreprise ATHENA-OI.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqualoisirs constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), situé au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots séparés) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé notamment la signature du lot n°6 - MOBILIERS FLOTTANTS - EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) - EQUIPEMENTS DIVERS avec la société ATHENA-OI, pour un montant global et forfaitaire de 820 868,70 € HT. Le marché a été notifié le 19/04/2022.

Les travaux ont démarré en Mai 2022 pour une durée prévisionnelle de 19 mois.

Un avenant n°1, portant modification de l'index de révision des prix, a été conclu avec l'entreprise, et n'a eu aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise, des travaux modificatifs divers sont rendus nécessaires (adaptations, modifications qualitatives). Un avenant n°2 doit donc être conclu afin de prendre en compte ces modifications qui représentent une diminution de -1,31% du marché de base du lot n°6 - MOBILIERS FLOTTANTS - EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) - EQUIPEMENTS DIVERS détenu par ATHENA-OI.

ATHENA-OI lot 6 - MOBILIERS FLOTTANTS - EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) - EQUIPEMENTS DIVERS	MONTANT INITIAL du marché	Montant de l'Avenant 2	NOUVEAU MONTANT du marché
TOTAL H.T.	820 868,70	-10 744,40	810 124,30
T.V.A. 8.50 %	69 773,84	-913,27	68 860,57
TOTAL T.T.C.	890 642,54	-11 657,67	878 984,87

Le délai initial d'exécution du marché tenant compte des travaux modificatifs est inchangé.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 325 2313 16414 001 24.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la passation de l'avenant n°2 au lot n°6 - MOBILIERS FLOTTANTS - EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) - EQUIPEMENTS DIVERS ;

- D'AUTORISER la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à SIGNER l'avenant n°2 au lot n°6 - MOBILIERS FLOTTANTS - EQUIPEMENTS VESTIAIRES (casiers/cabines) - EQUIPEMENTS DIVERS avec l'entreprise ATHENA-OI ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1417-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- De l'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE